

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn

(4) ETIENNE FRANCOIS SAGET

(1740-1809)

CHAPITRE IV

Décès et descendance

Etienne François Saget décède le 27 mai 1809, à l'âge de 70 ans environ. L'inventaire de sa succession, qui fut partagée entre sa veuve et ses quatre enfants, laisse apparaître qu'il avait vécu dans une certaine aisance et qu'il avait fait de son mieux pour aider ses héritiers à prendre un bon départ dans la vie. Ses deux fils avaient trouvé leur premier emploi à la mine et usine Le Bel, mais l'avaient déjà quitté avant l'arrivée d'Auguste Mabru, le nouveau directeur à partir de 1815. Ils végètent ensuite à Oberkutzenhausen, alternant les emplois de journalier, laboureur, sellier, tissier et tisserand. Leurs deux sœurs ne connaîtront pas de sort plus enviable.

Etienne François Saget décéda à Oberkutzenhausen le 27 mai 1809, à l'âge de 70 ans environ, sans laisser de testament. Philippe Frédéric Müntz, le notaire de Soultz-sous-Forêts, se chargea de dresser l'inventaire de ses biens. Ce qui l'occupa du 2 au 11 septembre suivants. Puis il les partagea entre sa veuve et ses quatre enfants survivants (sur huit). La veuve, explique l'acte de partage, prit sa part en nature, « *sans qu'on ait jugé nécessaire de la désigner* ». La répartition entre les enfants a par contre été détaillée.

En examinant cette succession, on voit que le garde-magasin avait réussi à vivre dans une certaine aisance matérielle et qu'il avait amplement aidé chacun de ses enfants à prendre un bon départ dans la vie. Mais aucun d'entre eux, hélas, ne réussira à faire carrière comme lui au Pechelbronn, ni même à s'y incruste de manière durable. Ils restèrent fixés à Oberkutzenhausen, hésitant constamment entre les états de sellier, de tisserand, de journalier ou de laboureur, sans connaître un sort enviable.

Le partage de la succession

L'aînée, **Catherine-Barbe**, avait été baptisée à Kutzenhausen le 29 octobre 1765. Le jour du décès de son père, elle était donc âgée de 44 ans. Le 18 février 1786, à l'âge de 21 ans, elle avait épousé en premières noces, en l'église catholique de Kutzenhausen, Antoine Meyer, garde forestier à Weiler, fils encore mineur de Jean Meyer de Steinbourg et de Marie Poulin. Son parrain Joseph Haller, *prator* de Kutzenhausen, avait été l'un des deux témoins de ce mariage. De ce premier lit, Catherine-Barbe avait eu deux enfants : Antoine et Marie-Anne.

Après le décès de son premier mari, elle avait épousé en secondes noces, à 28 ans, à la mairie de Kutzenhausen, le 21 août 1793, puis à l'église catholique du village le 11 octobre

1793, Georges Forst, 26 ans, charpentier-journalier à Oberkutzenhausen, que son beau-père, le garde-magasin Etienne François Saget, fera entrer peu après au Pechelbronn comme maître mineur avec un salaire de 300 livres par an. Georges Forst était un fils de Jean Georges Forst, journalier, et de Catherine Messmer de Kutzenhausen. Ont été témoins de ce mariage, avec Catherine-Barbe Saget : Jacques Schumpf et Léonard Schmidt, tous deux de Lobsann. De ce deuxième lit, Catherine-Barbe aura quatre autres enfants : Georges, Catherine, Salomé et Michel.

De son père, elle hérita en septembre 1809 d'une camisole (d'une valeur de 1,60 franc), de deux gilets (4 et 2 francs), de plusieurs paires de bas (1,50 franc), d'un pupitre (7 francs), d'une petite armoire (8,25 francs), de cinq chemises et de cinq mouchoirs (18 francs), d'un drap de lit, d'une nappe, d'un essuie-main et d'un mouchoir de col (7,50 francs).

La liste s'arrête là, car, ainsi que le démontrait un livre-journal laissé par feu son père, elle avait déjà profité le 18 mars 1798 d'une avance d'hoirie constituée d'un rideau de lit (18 francs), d'un bois de lit (18 francs), d'un matelas, d'un traversin et lit de plumes (25 francs), de deux taies et de deux toyettes (19 francs), de deux draps de lit et deux nappes (8 francs), d'un pilon de fer (3 francs), d'une armoire, d'un buffet et d'une table avec ferments (37 francs). Pour argent et frais d'apprentissage avant ses premières noces, elle avait d'autre part reçu de son père la somme de 29,70 francs. Pour dépense, argent et voiturier avec son premier mari à la mine : 35 francs. Pour voiture et transport à Strasbourg lors de son veuvage : 56 francs. En argent : 21 francs. Pour une corde de bois : 8 francs. Pour le jour de ses secondes noces : 12 francs. Le 31 mars 1798, pour une table neuve : 15 francs. En 1800 : la somme de 60 francs. Pour dix boisseaux de froment : 30 francs.

Le 5 décembre 1802, Catherine-Barbe avait encore reçu de son père quatre boisseaux de froment d'une valeur de 16 francs. Puis le 10 mars 1805 : une somme en argent de 50 francs. Le 15 août 1805 : une somme payée comptant de 100 francs ; et le 15 octobre 1804 : une somme de 72 francs. Ce qui donnait au total une avance d'hoirie de 632,70 francs (ABR : 7E56.1/55).

Marie-Elisabeth, la seconde fille d'Etienne François Saget, avait été baptisée à Kutzenhausen le 8 septembre 1770. Au décès de son père, elle était donc âgée de 39 ans. Le 20 fructidor an VI (6 septembre 1797), à l'âge de 28 ans, elle avait épousé à Lampertsloch Johann Michael Ruprecht, 21 ans, charpentier-journalier à Lobsann, fils de Michael Ruprecht, charpentier, cité comme écumeur au Pechelbronn en janvier 1795 avec un salaire de 5 francs par jour (AN : F14 8142), et d'Anna-Maria Kuhn münchen.

De son père, elle put hériter d'un gilet d'une valeur de 2,10 francs, de deux camisoles (3,50 et 1 francs), de trois paires de culottes (11,35 francs), d'un juste (6 francs), d'une paire de bas (1,10 francs), d'une paire de bonlier (?) (0,75 franc), d'une armoire (5 francs), de cinq chemises et cinq mouchoirs (18 francs), de huit cuillères et de quatre fourchettes (2,10 francs), d'un drap de lit, d'une nappe et d'un essuie-main (7,50 francs).

Elle aussi avait profité de plusieurs avances d'hoirie. Le 18 mars 1798 : en meubles d'une valeur de 182 francs. Le 23 septembre 1798 : en argent, grain et meubles (122,70 francs). Le 4 novembre 1801 : en argent et grain (157 francs). Le 5 décembre 1802 : en grain (16 francs). Le 21 janvier 1803, son père avait également pris à sa charge les frais de contrat de sa maison

(10 + 123,50 + 29 + 38,75 + 126 francs) avant de lui avancer encore le 1^{er} octobre 1804 la somme de 84 francs.

Son père avait enfin payé 250 francs (avec les intérêts de 50 francs sur deux ans) à une créancière de son mari, Régine Boucher, de même que la somme de 200 francs (avec les 40 francs d'intérêts sur deux ans) à Jacques Wolff de Kutzenhausen, autre créancier de son mari. L'avance d'hoirie dont elle avait profité s'élevait donc au total à la somme de 1 428,95 francs. Mais avec son mari, elle avait vendu sa maison et appartenances à sa mère pour 710,40 francs.

François-Joseph, le troisième rejeton survivant d'Etienne François Saget, était né le 15 août 1775 à Haguenau. Au décès de son père, il était donc âgé de 34 ans. Il est mentionné comme facteur, puis comme employé à la mine du Pechelbronn. Le 21 germinal an XI (11 avril 1803), à 27 ans, il avait épousé à Kutzenhausen Madeleine Busché, 25 ans, qui était la fille de Claude Busché, charpentier, et de Marguerite Wolff d'Oberkutzenhausen.

François-Joseph put hériter de son père d'une boussole-compass, d'un poteau et d'une équerre (12 francs), d'un habit de drap bleu (30 francs), d'une paire de gants (0,75 franc), de deux bonnets (1,25 franc), d'une tabatière (1,20 franc), d'un verre ardent (0,25 franc), de cinq chemises et de cinq mouchoirs (18 francs), d'un bois de lit, de huit cuillères et de quatre fourchettes (2,10 francs), d'une nappe, d'un essuie-main et d'un mouchoir de col (4,50 francs), d'un matelot (48 francs), d'un bois de lit, d'une pailleasse, d'un autre matelot, d'une couverture de lit, de deux oreillers, d'une taie et d'un traversin (63 francs).

En avance d'hoirie, il avait reçu le 18 mars 1798 la somme de 157,80 francs, versée en deux fois, pour frais d'apprentissage. En 1801, il avait touché 94 francs en plusieurs versements. Puis 205,75 francs, donnés en plusieurs fois en 1803, jusqu'à son mariage. Pour pouvoir acheter deux champs, son père lui avait encore avancé 76,55 francs. Puis, en 1804 : la somme de 93 francs, versée en plusieurs fois. Au total, son avance d'hoirie s'était donc élevée à 691,10 francs.

Jean-Baptiste, le dernier des quatre enfants survivants, est sans doute né en-dehors de Kutzenhausen, puisque son baptême n'est pas mentionné dans le fascicule de l'Agawe. Né en 1777, il est cité comme valet de voitures au Pechelbronn en janvier 1795, à l'âge de 18 ans, avec un salaire de 300 francs par an (AN : F14 8142). Il quitta ensuite cet état pour se former, en 1798, au métier de sellier, métier qu'il exercera à Oberkutzenhausen, mais qu'il alternera à partir de 1821 avec celui de journalier. Ses conditions de vie ne devaient donc pas être des plus reluisantes.

Sur l'héritage de son père, il lui sera réservé une montre d'argent d'une valeur de 27 francs, huit cuillères et quatre fourchettes (2,10 francs), cinq chemises et cinq mouchoirs (18 francs). En avance d'hoirie, il avait reçu le 18 mars 1798 une somme de 144 francs, en deux versements, pour couvrir ses frais d'apprentissage de sellier. Puis il reçut encore 30 francs en argent. Le 1^{er} août 1798, son père lui accorda ensuite 111,50 francs, en argent comme en habillement, pour aller à Strasbourg. Le 4 novembre 1801, il lui envoya encore de l'argent, soit 200,60 francs avec l'argent qu'il lui avait déjà donné depuis son retour jusqu'à son mariage. Le 5 décembre 1802, Jean-Baptiste avait encore reçu de son père divers objets en argent d'une valeur de 173 francs. Les derniers versements, dont il a profité, ont été de 103

francs en différentes fois en 1804, puis de 44,40 francs le 5 avril 1806. Soit au total une avance d'hoirie de 786,50 francs.

Etienne François Saget avait également légué différents lots de biens communaux au ban de Lampertsloch. Mais comme on ne savait toujours pas s'ils allaient être repris par la commune ou laissé à leurs possesseurs du moment, il n'a rien pu être décidé de définitif à leur sujet. Marie-Elisabeth, François-Joseph et Jean-Baptiste en reçurent provisoirement un tiers chacun, d'une valeur de 25 francs. Mais pour le partage de la succession, les quatre enfants héritiers ont déclaré qu'il était inutile de faire un compte particulier, attendu qu'ils l'avaient fait auparavant, « *de sorte que tous avaient obtenu la même chose et que personne ne devait plus rien à l'autre* » (ABR : 7E56.1/55).

Après le décès de Marie Anne Berchi

Marie Anne Berchi, la veuve d'Etienne François Saget, ne décédera qu'onze ans après son époux, le 10 mai 1820, soit 57 années après son mariage. Il faut croire qu'elle avait été de constitution particulièrement robuste.

Une nouvelle fois, le notaire Philippe Frédéric Müntz de Soultz est chargé de régler la succession. Il s'en acquitta dès le 24 mai suivant. « *La défunte, précise-t-il, n'a délaissé que quelques mobiliers, que ses (quatre enfants) héritiers ont départagé entre eux* ». Ceux-ci avaient ensuite convenu de faire « *un décompte entre eux* », prenant en compte ce qui leur était encore dû et ce qu'ils avaient déjà touché en avancement d'hoirie, décompte que le notaire fit à partir d'une « *masse active* » globale, évaluée à 2 768,15 francs, soit 692,04 francs chacun (ABR : 7E56.1/108).

Dans ce décompte, la part de sa fille aînée Catherine Barbe, qui était décédée dès le 2 janvier 1811 à l'âge de 46 ans, fut partagée entre ses six enfants (deux enfants nés Meyer, du premier lit, et quatre enfants nés Forst, du second lit).

Que sont devenus les quatre enfants du garde-magasin ?

Quand **Catherine-Barbe**, l'épouse de Georges Forst, décéda à Kutzenhausen le 2 janvier 1811, les deux enfants de son premier lit avaient déjà quitté le foyer parental. Antoine Meyer était ainsi militaire en service et Marie-Anne avait épousé Chrétien Linck, journalier à Oberkutzenhausen. Ses quatre enfants du second lit, par contre, étaient encore mineurs : Georges (15 ans), Catherine (12 ans), Salomé (8 ans), et Michel (3 ans). Le 11, leur père Georges Forst désigna leur oncle François-Joseph Saget comme leur subrogé tuteur (ABR : U1798).

Il fut convenu de mettre les meubles de la défunte aux enchères publiques, ce que le notaire Müntz de Soultz réalisa le 14 janvier 1811. La vente du « *meublier propre aux héritiers* » rapporta 95 francs. Il comportait seize chemises très vieilles ou de chanvre, des bonnets, des mouchoirs de cou, quelques tabliers, jupes, juste et corsets.

La vente du mobilier de la communauté a pour sa part rapporté 434,65 francs. Elle avait consisté en serviettes, essuie-mains, nappes, draps, taies d'oreillers, fil blanc, fil d'étoupe, quatre pelotes de laine et de coton, une boule de fer, une pincette, une cruche, une armoire en

bois de sapin, 3 X 25 myriagrammes de foin, un dessous-lit, un bois de lit, un pétrin, cinq fers repasser, un pot à la moutarde, un berceau, un panier, sept petites corbeilles de paille, plusieurs ciseaux, des pots, un panier de poires séchées, un baquet à traire, trois fois six cuillères, deux poêles de fer, un rapoir aux pommes de terre, un saloir, une corde à linge, un tonnelet au sel, des chaînes à attacher les vaches, un petit rouet à filet, une vieille chaise, des fourches à foin, du petit mobilier. Le couple possédait en outre quatre pièces de terre. Il avait laissé 646 francs de dettes actives et 2 214,37 francs de dettes passives (ABR : 7E56.1/61).

Ainsi donc les dettes passives se montaient-elles au double de l'actif. Aussi, le conseil de famille, réuni le 16 janvier à la justice de paix du canton de Soultz, autorisa-t-il François Joseph Saget à renoncer, au nom des enfants mineurs, dont il était le subrogé tuteur, à la communauté qui avait existé entre Georges Forst et la défunte Catherine Saget. Ce conseil de famille de six personnes était composé de Frédéric Metter, charpentier à Surbourg, Michel Ebner, laboureur à Lobsann, et Henry Gross, laboureur à Oberkutzenhausen, comme plus proches parents côté paternel, ainsi que de Jean Saget, sellier, Michel Ruprecht, journalier, et Chrétien Huck, journalier, tous d'Oberkutzenhausen, comme plus proches parents côté maternel (ABR : U1798).

Georges Forst, le veuf de Catherine-Barbe Saget, toujours maître mineur au Pechelbronn, se remaria ensuite avec Anne Marie Mosser, de Dürrenbach. Mais il ne tarda pas à décéder au début du mois de septembre 1813, à l'âge de 46 ans. Il laissait un autre orphelin, François, ainsi qu'une veuve, enceinte d'un autre. Le 11 septembre 1813, un conseil de famille, réuni à la justice de paix du canton de Soultz, nomma Michel Ebner, 54 ans, laboureur à Lobsann, tuteur de ces deux enfants (ABR : U1800).

Mais que faire des quatre orphelins du couple Forst-Saget ? Ce même 11 septembre 1813, François-Joseph Saget, le frère cadet de Catherine-Barbe, avait convoqué à la justice de paix de Soultz un autre conseil de famille, afin de leur désigner un tuteur qui leur soit propre. Ce conseil de famille était composé, côté paternel, de Jacques Forst, 28 ans, tisserand célibataire à Oberkutzenhausen, de Frédéric Meder, 58 ans, charpentier à Surbourg, et de Michel Ebner, 54 ans, laboureur à Lobsann ; et côté maternel, de Jean Saget, 36 ans, sellier à Oberkutzenhausen, de Chrétien Link, 29 ans, journalier à Oberkutzenhausen (déjà cité plus haut), et de Jean Schwart, 50 ans, laboureur à Oberkutzenhausen. Il nomma comme tuteur Frédéric Meder, le charpentier, qui accepta et prêta serment (ABR : U1800).

Mais Frédéric Meder sera remplacé dès la fin de 1814 par Henri Gross, cultivateur à Oberkutzenhausen, sans doute pour des raisons de proximité. Henri Gross rendra compte sa tutelle par devant le notaire Müntz de Soultz le 17 décembre 1823. Il devait alors aux enfants de Georges Forst la somme de 657,30 francs. Sur cette somme, il « *avenait* » à Catherine, Salomé et Michel Forst, pour leurs trois quarts, la somme de 493 francs, plus 209,50 francs d'intérêts, « *dédution faite des six mois libres au tuteur pour la rentrée et le placement des fonds pour huit ans et six mois* ». Il « *avenait* » également aux trois pupilles, dans la succession de leur frère utérin Antoine Meyer, liquidée le 7 août 1822, la somme de 134,60 francs, dont 8,30 francs d'intérêts. La recette totale était donc de 837,10 francs. Après déduction de divers petits frais, il restait 787,54 francs, à partager entre les trois pupilles, soit 262,31 chacun.

Mais pour Catherine, ces 262,31 francs se réduiront à 139,07 francs après déduction des objets mobiliers qu'elle avait enchéri dans la vente des meubles de Catherine Forst. Pour Salomé, ils se montèrent au contraire à 360,89 francs, après correction de ce qui lui était dû

sur l'inventaire de la succession de sa grand-mère Anne Marie Brechi, veuve d'Etienne François Saget, et dont elle put recevoir un acompte de 204,70 francs. Pour Michel, enfin, et après la même correction, ces 262,31 francs se monteront à 395,30 francs (ABR : 7E56.1/126).

Le 14 octobre 1813, le notaire Müntz de Soultz avait également procédé à Oberkutzenhausen à la vente par enchère publique des effets mobiliers ayant appartenu à George Forst. Ce qui nous vaut la liste complète des objets usuels ayant appartenu à un ouvrier-paysan de la mine du Pechelbronn. Celle-ci comporte :

- deux gilets bleus, quatre pantalons gris, une camisole d'ouvrier, deux autres gilets, un habit ordinaire, une paire de souliers, une camisole bleue, un habit bleu, un bonnet de laine, un chapeau, un pantalon d'étoffe, une paire de bas, une paire de bas de laine, une autre de lin, trois chemises, un mouchoir de soie ;

- une table, une pendule, un sac, un fer, une corde à linge, sept essuie-main, sept nappes, quelque fil, deux taies, une toile à cendre, un lit complet, une taie de lit, un berceau, une taie d'oreiller, une paillasse, deux dessous de lit de plumes, deux dessus de lit, trois oreillers, un drap de lit, quelques pots de terre, deux poêles de fer fondu, quatre pots de grès, trois pots de fer, trois claies, un fourneau, six paniers à pain, une jatte, quatre houes, un fléau, une balance à beurre, une fourche de fer, une scie de charpentier, une autre scie, deux cuves à lait, quelques fourches à viande ;

- une fourche de fer, un râteau, un marteau, une charrue, deux faucilles, une cuve, un tas de fumier, un tas de terre, une auge, quelques ustensiles de charpentier, un fer à piller, deux tonnelets, deux dévidoirs, une caisse, six fourchettes, une paire de boucles, une armoire, un croc, une fourche à fumier, une batte à beurre, une armoire de cuisine, un plat de fer, deux planches dites *Hockling*, un *Brandschragen*, une cuve à buander, une chaise dite *Schnittstuhl*, quelques vieux fers ;

- quelque menue paille, un panier, deux sacs déchirés, un banc, une échelle, une corde à voiture, une cognée, diverses pièces de bois, deux autres *Höcklings*, deux pierres, un *Schaeter*, un *Wiesbaum*, deux bois de lit, une vieille caisse, une charrette, deux sacs de onze décalitres et demi de froment, une vache adjugée à 134,50 francs, une chaîne, un veau, une génisse, une autre chaîne, trois poulets, un coq, un cochon, 200 décalitres de pommes de terre, cent menues bottes de paille, 92 bottes de paille longues, quelque menue paille, quelque foin de trèfle, 250 kg de foin, 1 237 kg de foin et regain ainsi qu'une chaise. Cette vente rapporta la somme de 1 078,36 à partager entre les héritiers (ABR : 7E56.1/75).

Concernant **Marie-Elisabeth** Saget, épouse de Michel Ruprecht, nous savons que sa mère lui a fait donation le 8 septembre 1811 d'un emplacement de cour au village d'Oberkutzenhausen, donnant sur la rue communale, d'environ 2 ares 38 centiares, avec la maison à rez-de-chaussée, grange et étables qui y étaient construites. Sous l'hypothèque de l'objet donné, Marie-Elisabeth dut cependant payer à sa mère 528 francs en trois termes égaux, à la St-Michel des années 1812, 1813 et 1814, avec les intérêts. Mais au cas où sa mère viendrait à décéder avant la fin de ces paiements, Elisabeth devait payer le restant à ses trois frères et sœur. Et si Elisabeth devait elle-même pré-décéder, son époux, le charpentier Michel Ruprecht, en aurait l'usufruit libre et gratuit aussi longtemps qu'il vivrait dans cette maisonnette (ABR : 7 E56.1/63).

Le 12 mai 1823, le couple Ruprecht-Saget dut cependant se résoudre à vendre à Jean Hauswirth, charpentier à Oberkutzenhausen, ces mêmes maison à rez-de-chaussée, cour, grange, écuries et dépendances situées à Oberkutzenhausen pour 900 francs (ABR :

7E56.2/28). Ce qui lui permettra le 21 juin suivant de rembourser différentes dettes familiales : 216 francs à Jean-Baptiste Saget, le sellier ; 162,22 francs au couple Chrétien Linck - Marie-Anne Meyer ; et 107,10 francs à Georges Forst de Lampertsloch, soit 485,32 francs au total (ABR : 7E56.2/28).

François-Joseph est cité en 1807-1811 successivement comme inspecteur, facteur, employé et ouvrier à la mine du Pechelbronn, domicilié à Merkwiller. Puis de 1814 à 1824, il apparaît comme laboureur ou journalier à Oberkutzenhausen. En mai 1831, il est cité comme maître mineur demeurant à Sainte-Marie-aux-Mines, puis comme sellier à Oberkutzenhausen, le jour de sa mort, le 3 mars 1836, à l'âge de 59 ans. Suite aux bouleversements intervenus à l'établissement Le Bel (remplacement de Jean André Geynet par Auguste Mabru), il lui avait donc fallu changer à la fois de métier et de lieu de résidence.

Le 12 avril 1807, il a vendu à Jean Hirlemann, cabaretier à Merkwiller, deux pièces de terre au ban de Kutzenhausen, canton *auf dem Bruckfeld*, formant ensemble environ 11 ares un cinquième, pour 126 francs (ABR : 7E56.1/46).

Le 23 septembre 1809, il a acheté de Jean Hauswirth, journalier à Kutzenhausen, une pièce de terre au ban de ce village, canton *am Bruchberg*, d'environ 5 ares, pour 30 francs (ABR : 7E56.1/55).

Le 23 juillet 1811, Jean Georges Forst, journalier à Oberkutzenhausen, lui rend les 156 francs qu'il lui avait prêtés (ABR : 7E56.1/63).

Le 26 juillet 1811, François Joseph Saget vend pour 166 francs à Chrétien Pfitzinger, cultivateur à Niederkutzenhausen, deux prairies au ban de Kutzenhausen, l'une d'environ 4 ares 10 centiares, canton *im Rebacker*, l'autre d'environ 3 ares, canton *am Brühlstaaten*, dont l'acquéreur était d'ailleurs déjà mitoyen. Chrétien Pfitzinger en avait déjà payé 100 francs. Il promet de régler les 66 francs restants en trois termes égaux, le premier de suite, et les deux autres à Noël 1811 et 1812 avec les intérêts usités de 5 % (ABR : 7E56.1/63).

Le 22 novembre 1811, François Joseph Saget vend pour 46 francs à son frère cadet Jean Saget, le sellier, un champ de 5 ares 60 centiares au ban de Kutzenhausen, canton *Fischbach* (ABR : 7E56.1/64).

Le 28 novembre 1811, il vend à Marie Anne Loewenguth, veuve du maçon Gaspard Weber d'Oberkutzenhausen, pour 240 francs, une prairie de 4 ares 24 centiares, au ban d'Oberkutzenhausen. Mais l'acquéreur ne put en payer comptant que 48 francs, promettant de payer 72 francs à la première réquisition du vendeur, et les 120 francs restants à Pâques 1813 avec les intérêts (ABR : 7E56.1/64).

Le 8 octobre 1820, François Joseph Saget prend en location auprès de Marie Joseph Achille Le Bel deux parcelles sur 54 de l'ancien bien communal du Krummelgut. Il adjugea la première, située dans le haut, à un canon annuel de 9 francs, et la seconde, située dans le bas, à un canon de 2,50 francs. Dans les deux cas, sa caution solidaire fut Michel Ruprecht, journalier à Oberkutzenhausen, qui de son côté s'était engagé pour deux canons de 12 francs, deux de 13 francs et trois de 13,50 francs. L'adjudication s'était déroulée en l'auberge de Jean Hirlemann à Merkwiller (ABR : 7E56.2/25).

Mais dès 12 janvier 1823, François Joseph Saget recèdera par adjudication publique le bail de ces deux parcelles, la première à Michel Hauswirth le jeune pour un canon annuel de 17,50 francs, et la seconde à Chrétien Linck pour un canon annuel de 6 francs. En même temps, il louait par enchère publique, pour un loyer annuel de 24 francs, à Jean Gassmann, charpentier à Oberkutzenhausen, la maison à rez-de-chaussée d'Oberkutzenhausen, avec la grange, la cour, l'écurie et le fourneau (ABR : 7 E56.2/28).

Le 28 novembre 1824, François Joseph Saget acquiert par adjudication publique pour 60 francs une prairie d'environ 6 ares, canton *im Baustell*, à Kutzenhausen, provenant des frères Jacques et Georges Zwilling de Kutzenhausen. Antoine Trieb, tailleur d'habits à Oberkutzenhausen, lui avait apporté pour cet achat, son cautionnement solidaire (ABR : 7E56.1/132).

Le 29 mai 1831, il était venu de Sainte-Marie-aux-Mines pour participer en la maison de Georges Weber, aubergiste à Oberkutzenhausen, au règlement de la succession de la famille de sa femme, Madeleine Bousché. Le même jour, il baille également pour quatre ans à Jean Gassmann le jeune, journalier à Oberkutzenhausen, une maison, cour, grande, écurie, cave et jardin, sis à Oberkutzenhausen, pour un loyer annuel de 35 francs, à payer le 1^{er} aout de chaque année (ABR : 7E56.2/42).

Le 30 novembre 1834, le couple Saget-Busché habitait toujours à Echéry, près de Sainte-Marie-aux-Mines. Il met alors sa maisonnette d'Oberkutzenhausen (3 ares 90 centiares de superficie avec la cour, les écuries, le jardin et les dépendances) en vente aux enchères à l'auberge de Georges Weber à Oberkutzenhausen. Celle-ci est adjudgée à 1 150 francs par Georges Pfitzinger, laboureur à Kutzenhausen (ABR : 7E56.2/49).

François-Joseph Saget eut neuf enfants :

1. - **François-Antoine**, dit le jeune, né à Kutzenhausen le 20 frimaire an XII (12 décembre 1803). Le 3 mars 1823, il est cité comme journalier, garçon majeur et loue pour 5,50 francs par an pour une durée de six ans un champ, canton im Siegen, ban de Kutzenhausen, à Dorothee Trautmann, épouse de Georges Dürrenberger, maire de Keffenach (ABR : 7E56.1/122). Le 19 mars 1823, cautionné solidairement par Ambroise Mangold, ouvrier aux mines de Bechelbronn, demeurant comme lui à Oberkutzenhausen, il loue pour une durée de quatre ans, pour un canon annuel de 8,50 francs, un champ im Wachtloch, à Salomé Höltzel, épouse Michel Specht, serrurier à Soultz (ABR : 7E56.1/122). Le 28 décembre 1824, il est mentionné comme militaire au 47^e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Strasbourg. Ce jour-là, représenté par son père, il achète pour 200 francs à Michel Wilhelm, maçon à Oberkutzenhausen, et à sa femme Catherine Logel, trois champs de 9 ares, 9 ares et 9,25 ares respectivement, tous situés au ban d'Oberkutzenhausen (ABR : 7E56.2/29).

Il s'installe ensuite comme ouvrier à Eckirch, commune de Ste-Marie-au-Mines, et épouse Elisabeth Geyer. Mais il revient au pays pour solder ses propriétés. Le 11 novembre 1834, avec sa femme, il vend pour 140 francs à Henry Zwilling, cultivateur à Oberkutzenhausen, un lopin de terre de 5 ares 70 centiares ainsi qu'un pré de 4 ares 80 centiares, tous deux situés canton im Buschel à Oberkutzenhausen. Le même jour, il vend également à Jacques Hauswirth, cultivateur à Oberkutzenhausen, 6 ares de prés dans le même canton im Buschel (ABR : 7E56.1/182).

2. - **François-Joseph**, né à Kutzenhausen le 11 thermidor an XIII (30 juillet 1805) ;

3. - **Jean**, né à Kutzenhausen le 22 septembre 1807, décédé le 27 septembre suivant ;

4. - **Jean-Jacques**, né à Kutzenhausen le 20 octobre 1808, qui exercera le métier de sellier ;
5. - **Anne-Marie-Catherine**, née à Kutzenhausen le 26 août 1810 ;
6. - **Henri**, né à Kutzenhausen le 30 mai 1812, décédé le 21 septembre 1839 à l'hôpital militaire de Lyon ;
7. - **Anne-Marie**, née à Kutzenhausen le 16 juin 1814 ;
8. - **Chrétien**, né à Kutzenhausen le 3 octobre 1816, décédé le 18 décembre suivant, à l'âge de deux mois et quinze jours ;
9. - et **Etienne**, né à Kutzenhausen le 18 juin 1819.

Mais François-Joseph Saget n'était donc pas le seul mineur du Pechelbronn à avoir émigré dans les années 1830 à Sainte-Marie-aux-Mines. Il y avait suivi son fils aîné François Antoine. Catherine Hirlemann s'y était également fixée avec son mari Henri Schlée, ouvrier (ABR : 7E56.2/52, acte du 28 mars 1836).

Jean-Baptiste Saget est cité comme sellier à Oberkutzenhausen en 1805, 1807, 1814, 1817 et 1821, comme journalier en 1823, comme laboureur en 1830, comme sellier en 1834, puis de nouveau comme journalier. De son épouse Marguerite Goetz, native de Dürrenbach semblerait-il, il eut huit enfants, dont seulement cinq atteindront l'âge adulte.

Le 30 novembre 1807, Jean Saget avait racheté par devant le notaire Anthing de Soultz, à la veuve de Martin Löwenstein d'Oberkutzenhausen, et à son fils Jean, laboureur à Surbourg, une pièce de terre arable de 6,4 ares, située ban de Kutzenhausen, canton *am Fischbach* (ABR : 7E56.1/48). Le 13 mai 1814, il adjugea pour 56 francs un champ canton *Reebacker*, ban de Kutzenhausen, qui, avec quatre autres biens, avait fait partie de la succession de feu Jacques Forst, journalier à Oberkutzenhausen (ABR : 7E56.1/76).

Le 27 août 1820, il s'adjuge, pour 86 francs, un pré canton Bruch à Kutzenhausen, de 4 ares et demi, provenant de la succession de Martin Heuringer d'Oberkutzenhausen (ABR : 7E56.1/109). Le 27 novembre 1821, il rachète encore à Jacques Schlee, l'ancien greffier de la mairie de Kutzenhausen, un champ ban de Kutzenhausen, canton *in der Steinegert*, de 5 ares, pour 60 francs payés comptant (ABR : 7E56.1/115). Le 10 septembre 1826, il rachète du cultivateur George Henry Schaaf et de sa femme Barbe Schaeffer un champ, ban de Kutzenhausen, im Rebgarten, d'environ 4 ares, pour 90 francs, à payer en deux termes égaux les 11 novembre 1827 et 1828 (ABR : 7E56.1/143).

Le 8 mai 1828, il est nommé tuteur de Madeleine Heyd(t), fille mineure de feu Henry Heyd(t), ancien maître des basses œuvres à Memmelshoffen (ABR : 7E56.2/39). A ce titre, il fera procéder le 3 août 1834, par le notaire Petri de Soultz-sous-Forêts, à la location pour cinq ans, par enchères publiques, de deux biens appartenant à la jeune fille (un champ de 4 ares 95 centiares et un pré de 4 ares 60 centiares) et situés à Memmelshoffen (ABR : 7E56.2/49). Mais suivant le compte de tutelle établi le 10 mai 1836, Jean Saget devra encore à son décès à la jeune Madeleine Heydt la somme de 334,86 francs (ABR : 7E56.2/52). Pour la régler, sa veuve et ses cinq enfants héritiers devront vendre aux enchères dès le 15 mai 1836 deux prés de sa succession, l'un de 5 ares 65 centiares, l'autre de 6 ares 60 centiares, situés canton *im Bruch* à Kutzenhausen (ABR : 7E56.2/52).

Le 18 août 1830, Jean Saget, sellier, acquiert, sous le cautionnement solidaire de Michel Kuhn münchen, journalier à Oberkutzenhausen, pour 111 francs, un champ de 8 ares 95 centiares, ban de Kutzenhausen canton im Siegen, à l'occasion de l'adjudication de biens

ayant appartenu à Cunégonde Laubacher, veuve de Nicolas Goertz, cordonnier à Oberkutzenhausen, à Nicolas Goetz, journalier, ainsi qu'à Catherine Goertz, fille majeure d'ans sans état, d'Oberkutzenhausen (ABR : 7E56.1/166).

Jean Saget décéda début 1836 des suites d'une maladie. Il ne laissa aucune dette active et le peu d'argent comptant qu'il lui restait fut dépensé pour ses derniers soins et son enterrement, cérémonie pour laquelle le curé de Kutzenhausen réclama dix francs. Il avait 179,25 francs de dettes passives, non compris les 334,86 francs encore dus à la petite Madeleine Heidt. Il devait 40 francs à son beau-frère Georges Forst, journalier à Lampertsloch, pour argent prêté ; 24,45 francs au cordonnier Ignace Schumpp de Lobsann ; 36,20 francs à Henry Reech et Henry Schinckel de Lampertsloch pour du bois ; 22 francs à Michel Junckermann de Goersdorf pour du froment ; 11 francs au vitrier Charles Holtzmann ; 7 francs au tisserand Kumel ; 5 francs à Neuhard pour une table ; 4 francs à Philippe Ehrismann pour du foin ; 4,75 francs au maréchal-ferrant Philippe Orth...

Ses meubles et effets mobiliers, soit une centaine d'articles, durent être mis aux enchères publiques le 15 mai 1836. Ils rapportèrent 323,40 francs. Dans leur nombre, on trouve évidemment ses outils et ustensiles de sellier (perçoirs, ciseaux, compas, tenailles, marteaux, couteaux, lime...), mais aussi de nombreux instruments aratoires (charrette à ridelles, charrue, herse, fléaux, fourches, faux, serpe...), preuve qu'il était comme il se doit un sellier-paysan. Ses chaises, tables, armoires, malles, valises, commodes, bois de lit, valises furent adjugés eux aussi, ainsi que son menu bétail (une vache à poil roux, un mouton et une brebis) ainsi que ses réserves alimentaires (paniers de fèves et de lentilles et pois, et trois fois 2 hectolitres de pommes de terre).

Sa veuve se réserva la cuve à choux, la charrue, la herse, le métier de tisserand (pour son fils Georges), une commode ainsi que le tas de terre grasse. Son fils aîné Jean garda des ustensiles de sellier, une cognée, deux pioches, un étau, un madrier, un habit, une table, une commode, un panier de lentilles, un autre de fèves, des pois et un banc (ABR : 7E56.2/52).

Sa veuve et chacun de ses cinq enfants survivants héritèrent chacun de deux parcelles de terre, ban de Kutzenhausen, de moins de 10 ares chacune. Mais ils conservèrent en indivis la maisonnette à rez-de-chaussée familiale, avec son jardin potager, sa grange, sa cour, ses appartenances et dépendances sur un terrain d'environ 10 ares 58 centiares de superficie. Deux autres prés, canton *im Bruch*, de 6 ares 60 centiares et 5 ares 65 centiares, furent également gardés en indivis, mais les héritiers durent les vendre sans délai par enchères publiques pour pouvoir régler notamment les 334,86 francs dus à la petite Madeleine Heidt de Memmelshoffen. L'un de ces prés sera adjugé le 15 mai 1836 pour 165 francs à Madeleine, la fille aînée du défunt, et son époux Michel Kuhn münchen (ABR : 7E56.2/52).

Neuf ans plus tard, le 6 juin 1845, Marguerite née Goetz, la veuve de Jean Saget, régla sa propre succession par devant le notaire Petri de Soultz. Ne pouvant partager entre ses cinq enfants survivants sa moitié indivise de la maison qu'elle habitait à Oberkutzenhausen, rue *Hintergass*, elle avait décidé d'en faire donation entre vifs à son dernier fils Joseph, le tisserand, d'autant qu'il allait se marier deux mois plus tard, le 30 août 1845.

La valeur de cette moitié de maison à rez-de-chaussée, jardin, verger, potager, grange, et cour sur une étendue d'environ 10 ares 57 centiares fut estimée à 500 francs. Pour cette moitié, son fils Joseph ne devait lui payer que 200 francs, et pas plus de 100 francs par an. Sur les 300 francs restants, Joseph retenait 70 francs pour sa part et après le décès de sa mère, il

devait distribuer les 230 francs restants entre ses frères et sœurs : 70 francs à Marguerite à la St-Jean de 1846 ; 70 francs à Marie-Anne à la St-Jean de 1847 ; 70 francs à Georges (alors cantonnier à Schwabwiller) à la St-Jean de 1848 ; et 20 francs à Jean (alors douanier à Beinheim) à la St-Jean de 1849.

La mère donatrice se réservait par contre la jouissance viagère de la chambre de derrière dans laquelle Joseph devait en outre et à ses frais aménager une fenêtre et installer un fourneau. Elle se réservait d'autre part le droit de cuire son pain et de buander dans la cuisine, l'usufruit de la moitié des jardin, verger et potager, ainsi que la moitié de l'espace au-dessus de cette chambre de derrière pour y entreposer ses denrées et ses fourrages

Pour compléter l'opération, les quatre frères et sœurs de Joseph lui vendaient le même jour, pour 400 francs les 4/5èmes qu'ils possédaient en indivision dans l'autre moitié de la même maison. Joseph put payer de suite les 100 francs qu'il devait à ce titre à Jean. Pour les 300 francs restants, il fut convenu qu'ils seraient payés par Joseph à Marguerite, Marie-Anne et George en même temps que les parts qu'il leur devait pour la moitié de leur mère. Joseph Saget put entrer aussitôt en possession de la maisonnée, avec des ustensiles de son père, le fourneau et les marmites, mais les parties à lui vendues restaient hypothéquées jusqu'au parfait paiement (ABR : 7E56.2/70).

L'indivision des lopins de terre semble, par contre, avoir été provisoirement conservée.

Que devinrent ensuite les huit enfants de Jean Saget, sellier, dont seuls cinq survécurent.

- **Jean**, né en 1801, était décédé à Kutzenhausen le 9 octobre 1811, à l'âge de 9 ans et 18 jours ;

- **Jean-Michel**, né à Kutzenhausen le 27 floréal an XIII (17 mai 1805), journalier, décéda à Kutzenhausen le 26 avril 1833, à l'âge de 28 ans ;

- **Marguerite**, née le 21 septembre 1808 à Kutzenhausen, épousa le 26 janvier 1830 à Kutzenhausen le journalier Michel Kuhn münchen, 25 ans, né le 4 fructidor an XIII (22 août 1805) à Lobsann, fils de Georges Kuhn münchen, journalier, et de Marguerite Huckel, décédée. Marguerite décèdera pour sa part le 5 novembre 1874 au domicile de ses parents à Oberkutzenhausen, à l'âge de 66 ans ;

- **Marie-Anne**, née le 12 juin 1811 à Oberkutzenhausen, épouse le 25 novembre 1834 Georges Grimm, 23 ans, né le 14 janvier 1811 à Oberkutzenhausen, tisserand, mineur, fils de Joseph Grimm, tisserand, et de Marguerite Busché. Marie-Anne décèdera le 24 juillet 1879 à Oberkutzenhausen à l'âge de 68 ans ;

- **Jean**, né le 4 juin 1814 à Kutzenhausen, fut d'abord préposé des douanes à Forstfeld, puis journalier et laboureur à Kutzenhausen, puis douanier à Beinheim. Il épouse Barbe Breiner, dont il aura un fils Georges, né le 12 décembre 1836 à Kutzenhausen ; et une fille Marie-Anne, née le 19 décembre 1839 à Kutzenhausen.

Le 5 mars 1837, solidairement avec Joseph Ennesser, laboureur comme lui à Kutzenhausen, il loue 5 ares de terre canton Espen à Kutzenhausen, pour un canon annuel de 8 francs

pendant cinq ans, à Philippe Trautmann, sellier à Soultz, à l'occasion d'une adjudication publique qui avait mis en jeu quatre autres biens (ABR : 7E56.1/191).

Le 22 octobre 1837, il déclare au notaire Petri de Soultz-sous-Forêts avoir vendu par adjudication à son beau-frère Georges Grimm, tisserand à Oberkutzenhausen, deux lopins de terre à Kutzenhausen : l'un de 5 ares 50 centiares canton *Geishub*, pour 90 francs, et l'autre de 10 ares 75 centiares canton *Steingert*, pour 220 francs (ABR : 7E56.2/55).

Le 21 janvier 1838, avec son épouse Barbe, née Breiner, Jean Saget, toujours journalier, rachète des conjoints Michel Breiner journalier, et Eve Gabel leur partie de maison à rez-de-chaussée à Oberkutzenhausen qui se trouve séparée par une clôture de la partie restant aux vendeurs. Il la rachète 300 francs avec la moitié du même côté de l'écurie à vaches, le petit jardin potager se trouvant derrière la dite étable ainsi que le grand poirier se trouvant dans le jardin resté aux vendeurs. Il la racheta enfin avec la moitié de la cour de 4 ares qui reste commune entre les deux parties, avec la possibilité de cuire leur pain dans le four de la cuisine des vendeurs. Des 300 francs, Jean Saget put payer 200 francs comptant. Les 100 francs restants, il promit de les payer à la Noël suivante avec les intérêts (ABR : 7E56.2/56).

Puis le 2 mai 1841, Jean Saget et son épouse Barbe Breiner revendent pour 300 francs à Michel Breiner, journalier à Kutzenhausen, la moitié de leur maisonnette à rez-de-chaussée de Kutzenhausen. C'était la moitié donnant vers Louis Schaaf et Frédéric Schneider. Elle était déjà séparée de l'autre moitié par une clôture. Elle comprenait la moitié du même côté de l'écurie à vaches, le petit jardin potager situé derrière cette étable, ainsi que le grand poirier se trouvant dans le jardin de l'autre partie. A cette moitié, s'ajoutait également la moitié de la cour, mais celle-ci devait rester commune entre les époux Saget et l'acquéreur. Michel Breiner acquérait enfin le droit de cuire son pain dans le four de la cuisine de l'autre partie, mais il ne put payer que 40 francs du prix de vente. Il promit de payer les 260 francs restants en deux paiements égaux, le premier l'année suivante, et le second l'année d'après, avec la caution solidaire de son père Michel Breiner, journalier à Kutzenhausen (ABR : 7E56.2/62).

Jean Saget, qui est encore cité comme douanier domicilié à Beinheim en juillet 1845 (ABR : 7E56.2/71), décéda à Kutzenhausen le 1^{er} octobre 1849.

- **Georges**, qui avait 16 ans quand son père décéda, ne se remit pas sur le métier de tisserand de son père, que sa mère, après son décès, lui avait pourtant spécialement réservé. Le 14 juillet 1845, il est en effet cité comme cantonnier à Schwabwiller (ABR : 7 E56.2/71). Le 17 août suivant, il transporte à Elisabeth Frédéric Heinzmann (la veuve de François Antoine Geynet, ancien percepteur des contributions directes à Surbourg et neveu de Jean André Geynet, l'ancien directeur des travaux à la mine du Pechelbronn) la somme de 170 francs qu'il avait à prétendre de son frère cadet Joseph Saget, tisserand à Oberkutzenhausen. La veuve Heinzmann était alors rentière à Schiltigheim (ABR : 7E56.2/71). Y était-il allé la solliciter ?

- **Joseph** était né le 31 mai 1823 à Kutzenhausen. A la fois tissier, tisserand, journalier et jardinier, il avait épousé le 30 août 1845 à Kutzenhausen, à l'âge de 22 ans, Marie-Anne Loewenguth, 27 ans, fille de Jacques Loewenguth, laboureur à Goersdorf, et de Dorothee Dauscher. Ils auront six enfants : un premier fils Joseph, né le 17 mai 1847 et décédé le 22 février 1851 à Kutzenhausen ; un second fils Joseph né en 1852, décédé comme meunier le 21 mars 1895 à Kutzenhausen ; Marie-Anne, née le 4 août 1849 à Kutzenhausen ; Georges, né le

6 avril 1854 à Kutzenhausen ; Antoine, le 30 juillet à Kutzenhausen ; et Joséphine, née le 17 août 1864 à Kutzenhausen.

Joseph Saget et son épouse Marie Anne Loewenguth n'étaient pas non plus très fortunés. Le 4 août 1847, ils sont ainsi dans l'obligation d'emprunter 700 francs à un officier strasbourgeois, François Georges Auguste Marie de La Porte, chef d'escadron d'état-major de la 5^e division militaire, ainsi qu'à son épouse, née Aspasia de Villaucourt. Pour garantir ce prêt, ils hypothèquent différentes (ou toutes leurs ?) propriétés, ban de Kutzenhausen :

- leur maisonnette à rez-de-chaussée d'Oberkutzenhausen, avec son jardin, son verger, son potager, sa cour et appartenances, soit une superficie de 10 ares 57 centiares, qui leur appartenait suivant l'acte reçu par le notaire Petri de Soultz le 6 juin 1845 ;
- 7 ares 5 centiares de terre, canton Rebgarten,
- 6 ares 50 centiares de terre, canton Fischbach,
- ainsi qu'un champ d'environ 4 ares, canton *in der Fischbach* (ABR : 7E56.2/76).

Ajoutons que le 14 juillet 1845, les cinq enfants survivants de Jean-Baptiste Saget (Jean, Georges, Joseph, Marguerite et Marie-Anne) avaient vendu à Philippe Ehresmann, laboureur à Oberkutzenhausen, pour 260 francs, deux cinquièmes de 20 ares 45 centiares de terre canton Fischbach à Kutzenhausen ; et à David Weil, commerçant à Soultz-sous-Forêts, pour 100 francs, un cinquième de 20 ares 45 centiares de terre, également à Kutzenhausen. Ces deux sommes furent aussitôt transportées à François Georges Auguste de la Porte, chef d'escadron d'état-major, et à son épouse Aspasia de Villemarest, de Strasbourg (ABR : 7E56.2/71).

Le père Saget de Cologne

Il n'y a plus de Saget aujourd'hui à Oberkutzenhausen, ni dans les proches environs. Comment se sont-ils dispersés ? Mystère. Dans son *Journal*, le comte Jean de Pange évoque toutefois un Père Saget, au curieux destin. Il avait fait sa connaissance à Cologne en juillet 1928. Son père était alsacien et sa mère vivait encore à Metz, où il avait été éduqué. Il s'était fait dominicain dans la province de France, mais indigné par les expulsions du gouvernement Combes, il était retourné dans le Metz allemand et « *se rallia à l'Allemagne* ». Pendant la première guerre, pour donner des preuves de loyalisme, il s'était ensuite engagé comme aumônier dans une division du corps d'armée allemand de Metz. En 1919, ne voulant pas se soumettre aux commissions françaises de triage, il entra dans la province d'Allemagne, quoique ayant toujours la nationalité française. « *Je ne suis ni allemand, ni français, je suis Lorrain*, dit-il alors au comte de Pange. *Je ne chante pas le Deutschland über alles, pas plus que je ne chanterai La Marseillaise.* » Est-ce un lointain descendant de notre garde-magasin ? (Jean de Pange : « *Journal* », t. I, Ed. Grasset, Paris, 1964, p. 68). ©

Jean Saget, député de Belfort

Un Jean Saget fut également député du Territoire de Belfort de 1919 à 1924. Mais il est peu probable qu'il fut en parenté avec les Saget d'Oberkutzenhausen. Il était né en effet le 6 septembre 1887 à Montmirey-la-Ville dans le département du Jura. Il avait étudié au collège de Dôle avant de décrocher le titre de docteur en droit de l'Université de Paris. Avocat à la Cour d'appel de Paris, il eut ensuite une belle conduite pendant la Grande Guerre, s'étant vu remettre la Croix de guerre avec huit citations.

Visionnaire, il se prononça en 1922 pour le rattachement du Territoire de Belfort à la Franche-Comté, bien que celui-ci fut un ancien arrondissement du département du Haut-Rhin et qu'il se soit enrichi après 1870 de nombreux émigrants alsaciens et de plusieurs grandes usines mulhousiennes. Jean Saget décéda, bien trop jeune, le 6 décembre 1924 dans une clinique de Nuilly, à l'âge de 37 ans, à la suite d'une douloureuse et délicate opération (*La Revue d'Alsace et de Lorraine*, n° 69, septembre 1924, et n° 73, janvier 1925)

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

(Sauf mention contraire, les indications de baptême, naissance, mariage et décès de ce chapitre proviennent des fascicules de l'Agawe, Atelier généalogique de l'arrondissement de Wissembourg et environs :

- « *Kutzenhausen, les baptêmes catholiques, de 1713 à 1792* » ;
- « *Kutzenhausen, les mariages catholiques* », de 1713 à 1792 » ;
- « *Kutzenhausen, les décès catholiques, de 1713 à 1792* » ;
- « *Kutzenhausen, les naissances état-civil, de 1790 à 1830* » ;
- « *Kutzenhausen, les mariages état-civil, de 1793 à 1901* » ;
- « *Kutzenhausen, les décès état-civil, de 1793 à 1840* »).